



## Déclaration FSU CHSCTA mardi 5 mai 2019

Le Président de la République a annoncé un déconfinement « progressif » à partir du 11 mai. La réouverture des crèches, écoles et établissements scolaires, certes annoncée elle aussi comme progressive, provoque une inquiétude majeure parmi les personnels, les élèves, les parents, les élus des collectivités et l'ensemble de la population. Les déclarations du Premier ministre, des ministres de la Santé et de l'Éducation Nationale ont été depuis floues, contradictoires parfois et n'ont pas été de nature à rassurer. Aujourd'hui, les enseignants sont déchirés entre la peur qu'une reprise favorise le rebond de la pandémie et l'envie de retrouver leurs élèves, leur attachement aux valeurs du service public.

L'éducation est un droit et c'est la responsabilité de l'institution de se donner les moyens de garantir ce droit pour tous les élèves. Aujourd'hui, ce droit à l'éducation, dans le contexte de la pandémie est mis à mal par une gestion de la crise peu cohérente et de longues années d'austérité dans les services publics d'éducation. Si nous pouvons partager l'objectif affiché de raccrocher les élèves les plus en difficulté socialement et scolairement, le plan de déconfinement présenté à l'Assemblée Nationale interroge. Quel lien entre l'objectif affiché et l'organisation prévue ? Quelle cohérence entre la limitation de 10 personnes maximum partout et 15 élèves dans les classes ? On s'y perd.

**Pour la FSU, deux préalables sont indispensables pour qu'une reprise soit possible : la réouverture des écoles, établissements et services n'est envisageable que si et seulement si l'évolution de l'épidémie le permet et si les conditions sanitaires sont optimales.**

Or, aujourd'hui, 5 mai, la situation dans l'académie de Créteil demeure très préoccupante. Le département de Seine et Marne compte toujours 640 patients hospitalisés, la Seine Saint-Denis 1432, le Val de Marne 1734. Le virus circule encore, même si la baisse est engagée. La date du 11 mai apparaît irréaliste et la maintenir à tout prix apparaît purement politique. La reprise doit être pensée et anticipée et les maires de l'Île de France alertent déjà sur l'impossibilité d'une reprise précipitée. La date doit être subordonnée à la situation sanitaire et à la mise en place d'une vraie prévention.

La réussite de « l'après confinement » passe par une association à toutes les étapes de tous les acteurs, et en particulier de ceux qui ont une expertise sur la réalité du travail, à la réflexion commune. Car au-delà de la nécessaire expertise scientifique, nous aurons besoin de l'expertise des acteurs et actrices que sont les représentants du personnel, qui savent ce qu'il est pertinent de mettre en œuvre, quelles procédures sont adaptées et lesquelles ne le sont pas.

La première et seule priorité qui vaille aujourd'hui, la priorité pour rendre possible et acceptable une reprise de l'activité en présentiel, c'est de mettre en œuvre les conditions garantissant la sécurité et la santé de tous avant toute réouverture, quelle qu'en soit la date. Mais laisser une « souplesse maximum », comme l'a annoncé Édouard Philippe n'est pas acceptable : pour la FSU, il est hors de question de laisser aux équipes sur le terrain inventer les mesures sanitaires à mettre en œuvre. Il ne s'agit pas de se contenter de masques, de gel, de gestes barrières et de distanciation sociale. C'est pourquoi le respect total du protocole national dans les projets d'ouverture est incontournable. L'analyse de l'application pleine et entière de ce protocole à l'échelle locale doit être faite avant toute rentrée en consultant les CA et CHS des EPLE, les conseils d'école, en prenant soin d'éviter que l'institution, sous couvert de prise en compte de la diversité du terrain, s'en remette à l'autonomie des établissements et fasse peser sur les individus des responsabilités trop lourdes. L'application du protocole doit éviter ce risque. Il est alors nécessaire de prévoir un calendrier de ces instances à l'échelle de chaque EPLE.

Dans chaque établissement, service ou école, pour chaque unité et situation de travail, il faudra avoir vérifié le respect des règles de sécurité sanitaire définies par ce protocole.

Certes, ce protocole comporte une incohérence majeure quant au nombre d'élèves pouvant être accueillis dans une salle de 50 m<sup>2</sup>, des lacunes concernant nos demandes de tests, de prise de température à l'entrée (et non confiée aux familles) et concernant le port des masques, seulement proposé aux personnels susceptibles de rencontrer des situations où la distanciation physique n'est pas respectée, alors qu'il doit concerner tous les personnels (professeurs, administratifs, d'éducation de direction) en permanence. Et le généreux don de 2 masques grand public lavables, seulement par collègue (et non par jour) ne peut nous satisfaire.

Il va donc falloir aussi mobiliser les assistants de prévention et toutes les ressources dont l'institution dispose pour aider à l'application du protocole et à l'élaboration de DUERP. Nous attendons que vous nous présentiez leur rôle dans cette reprise éventuelle.

La liberté laissée aux familles de continuer « la classe à la maison » ou de renvoyer les enfants à l'école ne doit pas se traduire par un doublement de la charge de travail des enseignants. Ce serait particulièrement problématique dans les écoles primaires où seuls certains niveaux seraient accueillis ou en collège, pour un enseignant ayant à la fois des 6<sup>e</sup>5<sup>e</sup> et des 4<sup>e</sup>3<sup>e</sup>. Les enseignants étant amenés à gérer en parallèle deux modalités d'exercice dans l'attente de la reprise de ces derniers niveaux.

Monsieur le recteur, la FSU présentera une liste d'avis portant sur la préparation de cette réouverture qui s'appuient sur la concertation des équipes éducatives de toute l'académie, sur les recommandations du conseil scientifique et de l'académie de médecine. Nous nous sommes contentés de vous interroger sur ce que prévoit notre employeur pour anticiper les risques liés à cette reprise, si particulière, de l'activité.

Nous en aurons toute une liste encore concernant la gestion à moyen terme (fin d'année scolaire et rentrée de septembre) comme à long terme (jusqu'à ce qu'un vaccin soit disponible pour tous), concernant l'organisation du travail sur la base du volontariat des familles et la continuité pédagogique. Si notre employeur ne peut garantir la protection de ses personnels, protection qui relève de sa responsabilité, la FSU prendra, quant à elle, ses responsabilités vis à vis de la profession qu'elle représente et l'appellera à ne pas reprendre le travail en présentiel.